

TOTAL

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS au 30 septembre 2007

(non auditée)

1) Principes comptables

Les comptes consolidés intérimaires au 30 septembre 2007 de TOTAL S.A. et ses filiales (le Groupe) ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Les principes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 30 septembre 2007 ne diffèrent pas significativement de ceux utilisés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2006, établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union européenne. Les nouveaux textes ou amendements adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2007 décrits dans la note 1X de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2006 ne présentent pas d'effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe au 30 septembre 2007.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS implique que la Direction du Groupe effectue des estimations et retienne des hypothèses qui affectent les valeurs pour lesquelles les actifs, passifs et passifs éventuels sont comptabilisés à la date de préparation des états financiers et les produits et charges comptabilisés sur la période. La Direction du Groupe revoit régulièrement ces estimations et hypothèses en s'appuyant sur l'expérience et divers autres facteurs considérés comme raisonnables pour estimer la valeur comptable des actifs et passifs. Les résultats réalisés peuvent différer significativement de ces estimations lorsque des circonstances ou hypothèses différentes s'appliquent.

Par ailleurs, lorsqu'une transaction spécifique n'est traitée par aucune norme ou interprétation, la Direction du Groupe applique son jugement à la définition et l'application de méthodes comptables qui permettent de fournir une information pertinente et fiable, de sorte que les états financiers :

- donnent une image fidèle de la situation financière, de la performance et des flux de trésorerie du Groupe ;
- reflètent la substance des transactions ;
- sont neutres ;
- sont préparés de manière prudente ;
- sont complets sous tous leurs aspects significatifs.

Les états financiers sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur.

2) Variation de la composition du Groupe et principales acquisitions et cessions

Il n'y a pas eu de variation significative au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2007.

3) Éléments d'ajustement

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances de TOTAL.

Les indicateurs de performance excluant les éléments d'ajustement, tels que le résultat opérationnel ajusté, le résultat opérationnel net ajusté et le résultat net ajusté, sont destinés à faciliter l'analyse de la performance financière et la comparaison des résultats entre périodes.

Les éléments d'ajustement comprennent :

(i) les éléments non récurrents

En raison de leur caractère inhabituel ou particulièrement significatif, certaines transactions qualifiées « d'éléments non récurrents » sont exclues des informations par secteur d'activité. En général, les éléments non récurrents concernent des transactions qui sont significatives, peu fréquentes ou inhabituelles. Cependant, dans certains cas, des transactions telles que coûts de restructuration ou cessions d'actifs, qui ne sont pas considérées comme représentatives du cours normal de l'activité, peuvent être qualifiées d'éléments non récurrents, bien que des transactions similaires aient pu se produire au cours des exercices précédents, ou risquent de se reproduire lors des exercices futurs.

(ii) l'effet de stock

Les résultats ajustés des secteurs Aval et Chimie sont communiqués selon la méthode du coût de remplacement. Cette méthode est utilisée afin de mesurer la performance des secteurs et d'assurer la comparabilité de leurs résultats avec ceux des principaux concurrents du Groupe, notamment nord-américains.

Dans la méthode du coût de remplacement, proche du LIFO (*Last In, First Out*), la variation de la valeur des stocks dans le compte de résultat est déterminée par référence à des prix moyens de la période et non par la valeur historique des stocks. L'effet de stock correspond à la différence entre les résultats calculés selon la méthode FIFO (*First In, First Out*) et les résultats selon la méthode du coût de remplacement.

(iii) la quote-part des amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis

Le détail des éléments d'ajustement est présenté dans le tableau ci-dessous.

Dans ce cadre, les résultats ajustés (résultat opérationnel ajusté, résultat opérationnel net ajusté, résultat net ajusté) se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors quote-part, pour TOTAL, des amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis.

ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

(en millions d'euros)		Amont	Aval	Chimie	Holding	Total
3^{ème} trimestre 2007	Effet de stock	-	221	(11)	-	210
	Charges de restructuration	-	-	-	-	-
	Amortissements exceptionnels	-	-	-	-	-
	Autres éléments	-	-	-	-	-
Total		-	221	(11)	-	210
3^{ème} trimestre 2006	Effet de stock	-	(658)	(23)	-	(681)
	Charges de restructuration	-	-	(10)	-	(10)
	Amortissements exceptionnels	-	-	(50)	-	(50)
	Autres éléments	-	-	(62)	(9)	(71)
Total		-	(658)	(145)	(9)	(812)
9 mois 2007	Effet de stock	-	951	152	-	1 103
	Charges de restructuration	-	-	-	-	-
	Amortissements exceptionnels	-	-	-	-	-
	Autres éléments	-	-	-	-	-
Total		-	951	152	-	1 103
9 mois 2006	Effet de stock	-	6	69	-	75
	Charges de restructuration	-	-	(33)	-	(33)
	Amortissements exceptionnels	-	-	(50)	-	(50)
	Autres éléments	-	-	(94)	(20)	(114)
Total		-	6	(108)	(20)	(122)

ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT DU RÉSULTAT NET

(en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Total
3^{ème} trimestre 2007					
Effet de stock	-	148	(9)	-	139
Quote-part des éléments non récurrents de Sanofi-Aventis	-	-	-	75	75
Quote-part des éléments d'ajustement liés à la fusion Sanofi-Aventis	-	-	-	(77)	(77)
Charges de restructuration	-	(20)	-	-	(20)
Amortissements exceptionnels	-	-	-	-	-
Plus-values de cession	-	-	-	-	-
Autres éléments	-	-	-	-	-
Total	-	128	(9)	(2)	117
3^{ème} trimestre 2006					
Effet de stock	-	(465)	(13)	-	(478)
Quote-part des éléments non récurrents de Sanofi-Aventis	-	-	-	(2)	(2)
Quote-part des éléments d'ajustement liés à la fusion Sanofi-Aventis	-	-	-	(82)	(82)
Charges de restructuration	-	-	(80)	-	(80)
Amortissements exceptionnels	-	-	(32)	-	(32)
Plus-values de cession	-	-	-	-	-
Autres éléments	(71)	-	(36)	89	(18)
Total	(71)	(465)	(161)	5	(692)
9 mois 2007					
Effet de stock	-	655	100	-	755
Quote-part des éléments non récurrents de Sanofi-Aventis	-	-	-	75	75
Quote-part des éléments d'ajustement liés à la fusion Sanofi-Aventis	-	-	-	(225)	(225)
Charges de restructuration	-	(20)	-	-	(20)
Amortissements exceptionnels	-	-	-	-	-
Plus-values de cession	-	-	-	-	-
Autres éléments	-	-	-	(100)	(100)
Total	-	635	100	(250)	485
9 mois 2006					
Effet de stock	-	28	50	-	78
Quote-part des éléments non récurrents de Sanofi-Aventis	-	-	-	(35)	(35)
Quote-part des éléments d'ajustement liés à la fusion Sanofi-Aventis	-	-	-	(251)	(251)
Charges de restructuration	-	-	(139)	-	(139)
Amortissements exceptionnels	-	-	(32)	-	(32)
Plus-values de cession	130	-	-	-	130
Autres éléments	(71)	-	(67)	82	(56)
Total	59	28	(188)	(204)	(305)

4) Capitaux propres

Autodétention (actions TOTAL détenues par TOTAL S.A.)

Au 30 septembre 2007, TOTAL S.A. détenait 42 963 331 de ses propres actions (autodétention), soit 1,79% du capital social, réparties de la façon suivante :

- 21 963 331 actions affectées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites dont bénéficient les salariés du Groupe ;
- 21 000 000 actions achetées au cours des neuf premiers mois 2007 en vue de leur annulation, en vertu des autorisations données par les Assemblées générales des actionnaires du 12 mai 2006 et du 11 mai 2007.

Ces 42 963 331 actions sont déduites des capitaux propres consolidés.

Autocontrôle (actions TOTAL détenues par des filiales du Groupe)

Au 30 septembre 2007, TOTAL S.A. détenait indirectement, par l'intermédiaire de ses filiales, 100 331 268 de ses propres actions, soit 4,19% du capital social, réparties de la façon suivante :

- 2 023 672 actions détenues par une société du Groupe, Total Nucléaire, détenue indirectement à 100% par TOTAL S.A. ;
- 98 307 596 actions détenues par des filiales d'Elf Aquitaine (Financière Valorgest, Sogapar et Fingestval).

Ces 100 331 268 actions sont déduites des capitaux propres consolidés.

Dividende

L'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007 a approuvé la distribution d'un dividende de 1,87 euro par action au titre de l'exercice 2006. Compte tenu du paiement d'un acompte de 0,87 euro par action intervenu le 17 novembre 2006, le solde du dividende, soit 1 euro par action, a été mis en paiement le 18 mai 2007.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du 4 septembre 2007 a décidé de fixer à 1 euro par action le montant de l'acompte sur dividende au titre de l'exercice 2007. Il sera mis en paiement le 16 novembre 2007.

5) Emprunts et dettes financières

Le Groupe a procédé à des émissions d'emprunts obligataires par l'intermédiaire de sa filiale Total Capital au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2007 :

- Emprunt 4,125% 2007-2013 (300 millions d'EUR)
- Emprunt 5,5% 2007-2013 (200 millions de GBP)
- Emprunt 2,625% 2007-2014 (400 millions de CHF)
- Emprunt 5% 2007-2011 (100 millions d'USD)
- Emprunt 5% 2007-2012 (500 millions d'USD)
- Emprunt 4,7% 2007-2017 (300 millions d'EUR)
- Emprunt 6,5% 2007-2012 (100 millions d'AUD)
- Emprunt 5,5% 2007-2013 (50 millions de GBP)
- Emprunt 4,875% 2007-2010 (50 millions de GBP)
- Emprunt 5% 2007-2012 (300 millions d'USD)
- Emprunt 3,125% 2007-2015 (200 millions de CHF)
- Emprunt 1,723% 2007-2014 (8 000 millions de JPY)
- Emprunt 3,125% 2007-2018 (125 millions de CHF)

Le Groupe a effectué des remboursements sur emprunts obligataires au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2007 :

- Emprunt 4,74% 2002-2007 (75 millions d'USD)
- Emprunt 5,125% 2002-2007 (300 millions d'USD)
- Emprunt 3% 2002-2007 (600 millions de CHF)
- Emprunt 3% 2002-2007 (400 millions de CHF)
- Emprunt LIBOR USD 3 mois + 0,060% 2002-2007 (50 millions d'USD)
- Emprunt LIBOR USD 3 mois + 0,065% 2002-2007 (250 millions d'USD)
- Emprunt 6,8% 1997-2007 (12 milliards d'ESP)
- Emprunt 5,03% 1997-2007 (620 millions de FRF)
- Emprunt LIBOR USD 3 mois + 0,065% 2002-2007 (50 millions d'USD)
- Emprunt 5% 2002-2007 (450 millions de GBP)

Dans le cadre de sa gestion active de trésorerie, le Groupe peut augmenter temporairement ses financements à court terme notamment sous forme de billets de trésorerie et de *commercial paper*. Les variations de dettes non courantes, des disponibilités et des actifs financiers courants qui peuvent en résulter dans les états financiers trimestriels ne sont pas nécessairement représentatives d'une situation durable.

6) Autres risques et engagements

ENQUÊTES SUR LA CONCURRENCE

1) Suite à des enquêtes relatives à certaines pratiques commerciales dans l'industrie chimique aux États-Unis, des filiales du groupe Arkema font l'objet de plusieurs enquêtes pénales et litiges en responsabilité civile aux États-Unis et au Canada pour manquement à la législation sur la concurrence. La responsabilité civile de TOTAL S.A. a été mise en cause, au titre de certaines de ces procédures, en tant que société mère.

En Europe, des enquêtes ont été initiées par la Commission européenne en 2000, 2003 et 2004 relatives à des pratiques commerciales alléguées concernant plusieurs lignes de produits commercialisés par Arkema ⁽¹⁾. Une d'entre elles a donné lieu à une condamnation d'Arkema et d'Elf Aquitaine par la Commission européenne en janvier 2005, à une amende se décomposant en un montant de 45 millions d'euros infligé solidairement à Arkema et à Elf Aquitaine et en un montant de 13,5 millions d'euros infligé à Arkema seule, dont les sociétés concernées ont interjeté appel devant le Tribunal de première instance des Communautés européennes.

Deux autres lignes de produits ont donné lieu, respectivement en janvier et en août 2005, à des communications de griefs notifiées par la Commission européenne à Arkema, ainsi qu'à TOTAL S.A. et à Elf Aquitaine. Arkema a coopéré avec les autorités dans ces procédures et enquêtes. Ces deux dernières procédures ont respectivement abouti en mai 2006 à la condamnation d'Arkema, par la Commission européenne, à des amendes de 78,7 et

⁽¹⁾ Arkema désigne collectivement l'ensemble des sociétés du groupe Arkema, dont la société mère est Arkema S.A. ; depuis l'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2006, Arkema ne fait plus partie de TOTAL.

219,1 millions d'euros dont sont tenus conjointement et solidairement d'une part Elf Aquitaine à hauteur de 65,1 et 181,35 millions d'euros et d'autre part TOTAL S.A. à hauteur de 42 et 140,4 millions d'euros. TOTAL S.A., Elf Aquitaine et Arkema ont interjeté appel de ces deux décisions devant le Tribunal de première instance des Communautés européennes.

Aucune preuve de l'implication de TOTAL S.A. ou d'Elf Aquitaine dans les pratiques reprochées à Arkema n'a pu être établie, les amendes qui leur ont été infligées résultant de leur qualité de maison mère.

Arkema et Elf Aquitaine ont reçu de la Commission européenne en août 2007 une communication de griefs relative à des pratiques concurrentielles alléguées se rapportant à une autre ligne de produits chimiques. Aucune preuve de l'implication d'Elf Aquitaine dans ces pratiques n'a pu être établie.

Bien qu'Arkema ait mis en œuvre à partir de 2001 un plan visant la mise en conformité des pratiques de ses salariés avec les règles sur la concurrence, il ne peut toutefois être exclu que d'autres procédures concernant Arkema, ainsi que TOTAL S.A. et Elf Aquitaine, puissent être mises en œuvre à l'initiative des autorités compétentes.

- 2)** Dans le cadre de la scission d'Arkema de TOTAL, TOTAL S.A. ou certaines sociétés du Groupe ont consenti au profit d'Arkema des garanties afin de couvrir les risques afférents aux procédures relatives à des litiges en matière d'ententes anticoncurrentielles se rapportant à des faits antérieurs à cette scission.

Ces garanties couvrent, pendant une durée de dix ans, 90% des sommes qui seraient payées par Arkema à raison (i) de condamnations infligées par les autorités communautaires ou nationales de concurrence d'un État membre de l'Union européenne pour violation des règles en matière d'entente, (ii) de condamnations infligées par les autorités de concurrence ou les tribunaux américains pour violation des règles du droit fédéral de la concurrence ou du droit d'un État des États-Unis d'Amérique en matière d'entente, (iii) de dommages et intérêts au titre d'éventuelles procédures civiles relatives aux faits faisant l'objet des décisions de condamnations susmentionnées et (iv) de certains frais liés à ces procédures.

La garantie couvrant les risques afférents aux procédures relatives à des litiges en matière d'ententes anticoncurrentielles en Europe s'applique au delà d'une franchise de 176,5 millions d'euros.

Les garanties deviendraient caduques dans l'hypothèse où une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert avec d'autres, viendrait à détenir, directement ou indirectement, plus du tiers des droits de vote d'Arkema ou si Arkema transférait, en une ou plusieurs fois à un même tiers ou à plusieurs tiers agissant de concert, quelles que soient les modalités de ce transfert, des actifs représentant, en valeur d'entreprise, plus de 50% de la valeur d'Arkema à la date du transfert concerné.

Parallèlement, les sommes auxquelles pourrait être condamnées TOTAL S.A. ou l'une des sociétés du Groupe au titre de l'ensemble des procédures couvertes par les garanties sont conventionnellement mises à la charge d'Arkema à concurrence de 10% de leur montant.

- 3)** Pour couvrir les risques mentionnés ci-dessus, la provision comptabilisée dans les comptes consolidés du Groupe au 30 septembre 2007 s'élève à 138 millions d'euros.

- 4)** Par ailleurs, des investigations lancées en octobre 2002 par la Commission européenne dans des filiales de la branche Raffinage & Marketing du Groupe ont donné lieu en octobre 2004 à une communication de griefs adressée à Total Nederland N.V., ainsi qu'à TOTAL S.A. Cette procédure a abouti en septembre 2006 au prononcé d'une amende de 20,25 millions d'euros aux dépens de Total Nederland N.V., dont TOTAL S.A. fut déclarée solidairement responsable à hauteur de 13,5 millions d'euros bien qu'aucune preuve de l'implication de celle-ci dans les pratiques anticoncurrentielles en cause n'ait été établie. TOTAL S.A. et Total Nederland N.V. ont interjeté appel de cette décision de la Commission européenne devant le Tribunal de première instance des Communautés européennes.

En outre, une communication de griefs a été adressée en mai 2007 par la Commission européenne à Total France, ainsi qu'à TOTAL S.A., visant des pratiques anticoncurrentielles alléguées se rapportant à une autre ligne de produits de la branche Raffinage & Marketing. Aucune preuve de l'implication de TOTAL S.A. dans ces pratiques n'a été établie.

- 5)** Compte tenu du caractère discrétionnaire du pouvoir reconnu à la Commission européenne dans le processus de détermination des amendes en droit de la concurrence, il est impossible de déterminer avec précision le risque encouru à ce titre par le Groupe. TOTAL S.A. et Elf Aquitaine contestent la mise en cause de leur responsabilité et le mode de détermination des amendes. Quelle que soit l'évolution des enquêtes et procédures ci-dessus, le Groupe considère que leur issue ne devrait pas avoir d'impact significatif sur sa situation financière et sur ses résultats.

BUNCEFIELD

Le 11 décembre 2005, plusieurs explosions, suivies d'un important incendie, sont survenues à Buncefield au nord de Londres, dans un dépôt pétrolier exploité par HOSL, société détenue à 60% par la filiale britannique de TOTAL et à 40% par un autre groupe pétrolier.

L'explosion a fait une quarantaine de blessés dont la grande majorité a subi des blessures légères, et a causé des dommages matériels au dépôt et à des bâtiments et des résidences situés à proximité du dépôt. La cause retenue par la commission d'enquête mise en place par les pouvoirs publics est le débordement d'un bac du dépôt. Le rapport définitif précisant les circonstances et le mécanisme exact de l'explosion devrait être déposé avant la fin de l'année 2007. A ce stade, les responsabilités, ainsi que la répartition de la prise en charge des conséquences de cet événement, restent à établir.

Le Groupe est assuré pour les dommages à ces installations, les pertes d'exploitation et les réclamations des tiers dans le cadre de sa responsabilité civile, et considère que, dans l'état actuel des informations à sa disposition, cet accident ne devrait pas avoir d'impact significatif sur la situation financière, les flux de trésorerie ou sur les résultats.

VENEZUELA

Les autorités vénézuéliennes ont mis fin le 31 mars 2006 à tous les « contrats d'opérations » signés dans les années quatre-vingt-dix pour transférer la gestion des champs concernés à des entreprises mixtes dont la société nationale PDVSA (société nationale Petróleos de Venezuela S.A.) détient la majorité du capital. Les autorités vénézuéliennes et le Groupe ne sont pas parvenus à un accord sur les conditions du transfert des opérations du champ de Jusepin dans le calendrier imposé mais des négociations ont permis d'aboutir à un règlement amiable en mars 2007, par lequel les autorités vénézuéliennes ont indemnisé le Groupe à hauteur de 137,5 millions de dollars.

En outre, les autorités vénézuéliennes ont modifié à plusieurs reprises le cadre juridique et fiscal du projet Sincor. En mai 2006, la loi organique sur les hydrocarbures a été amendée, avec effet immédiat, pour établir une nouvelle taxe d'extraction, calculée sur la même base que la redevance et venant en complément de celle-ci par l'application d'un taux global de 33,33%. En septembre 2006, la loi sur l'impôt sur les sociétés a été modifiée afin de soumettre les activités pétrolières amont (hors gaz) à un taux de 50%, prenant effet en 2007.

Les autorités ont également exprimé la volonté d'appliquer cette loi organique aux « associations stratégiques » qui exploitent le brut extra lourd de l'Orénoque. En janvier 2007, l'Assemblée nationale a voté une loi (entrée en vigueur le 1^{er} février) habilitant le Président de la République à légiférer pendant dix-huit mois par décret dans de nombreux domaines, dont celui des hydrocarbures. Le 26 février 2007, le Président de la République a signé un décret-loi prévoyant la conversion des « associations stratégiques » de la Faja (dont Sincor), en entreprises mixtes avec une participation de l'État d'au moins 60%, un transfert du contrôle des opérations à PDVSA au plus tard le 30 avril 2007, ainsi qu'un délai de quatre mois (plus deux mois pour soumission à l'Assemblée nationale) accordé aux entreprises privées pour se mettre d'accord sur les termes et sur les conditions de leur participation dans l'entreprise mixte. TOTAL a signé le 25 avril 2007 avec PDVSA et Statoil, avec l'approbation du Ministère chargé de l'énergie et du pétrole, un accord au titre duquel, à partir du 1^{er} mai 2007, le contrôle des opérations de Sincor a été transféré provisoirement à PDVSA dans l'attente de la conversion de l'association en une entreprise mixte. Le 26 juin 2007, TOTAL a signé un protocole d'accord avec PDVSA et Statoil, avec l'approbation du Ministère chargé de l'énergie et du pétrole prévoyant la conversion de l'Association Sincor en entreprise mixte.

Dans le cadre de ce protocole d'accord, la participation de TOTAL dans le projet passera de 47% à 30,323%, celle de PDVSA sera portée à 60% et Statoil détiendra 9,677%. Cet accord définit également l'indemnité à percevoir par TOTAL, déterminée à la suite d'une négociation portant sur la valeur des actifs. Le Ministère chargé de l'énergie et du pétrole a soumis à l'Assemblée Nationale les conditions de conversion des associations stratégiques de la Faja en entreprises mixtes, telles que convenues avec les compagnies pétrolières étrangères. L'approbation de l'Assemblée Nationale a été publiée dans la Gazette Officielle vénézuélienne du 29 octobre 2007. La réalisation de l'accord de conversion devrait intervenir après la publication d'un décret présidentiel, soit en principe dans le courant du dernier trimestre 2007.

Le Groupe a reçu en 2006 deux notifications de redressement fiscal au titre de l'impôt sur les sociétés. L'une concerne la société détenant la participation du Groupe dans le contrat d'opération de Jusepin pour laquelle le dossier 2001-2004 a été définitivement clos au premier semestre 2006, tandis que pour l'exercice 2005, le Seniat (autorités fiscales vénézuéliennes), après avoir reconnu le bien-fondé des arguments du Groupe, a abandonné l'ensemble des redressements dans son acte final du 25 septembre 2007. L'autre concerne la société détenant la participation du Groupe dans le projet Sincor, pour laquelle la réponse des autorités fiscales aux observations présentées par le Groupe pour l'exercice 2001 est parvenue le 23 mai 2007. Des notifications de redressements sur les exercices 2002-2003 et 2004-2005 ont été reçues au cours du 1^{er} semestre 2007. Un accord portant sur les exercices 2001 à 2005 a été conclu et est sans impact significatif sur les résultats du Groupe.

7) Informations par secteur d'activité

9 mois 2007 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	13 833	86 793	14 921	20	-	115 567
Chiffre d'affaires Groupe	15 269	3 568	827	125	(19 789)	-
Droits d'accises	-	(16 440)	-	-	-	(16 440)
Produits des ventes	29 102	73 921	15 748	145	(19 789)	99 127
Charges d'exploitation	(12 717)	(69 551)	(14 193)	(457)	19 789	(77 129)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(2 709)	(876)	(367)	(23)	-	(3 975)
Résultat opérationnel	13 676	3 494	1 188	(335)	-	18 023
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments	976	202	43	536	-	1 757
Impôts du résultat opérationnel net	(8 372)	(1 063)	(371)	95	-	(9 711)
Résultat opérationnel net	6 280	2 633	860	296	-	10 069
Coût net de la dette nette						(233)
Intérêt des minoritaires						(255)
Résultat net des activités poursuivies						9 581
Résultat net des activités abandonnées						-
Résultat net						9 581

9 mois 2007 (éléments d'ajustement) (*) (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe						
Chiffre d'affaires Groupe						
Droits d'accises						
Produits des ventes						
Charges d'exploitation	-	951	152	-		1 103
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	-	-	-	-		-
Résultat opérationnel (1)	-	951	152	-		1 103
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments (2)	-	(10)	(1)	(250)		(261)
Impôts du résultat opérationnel net	-	(297)	(51)	-		(348)
Résultat opérationnel net (1)	-	644	100	(250)		494
Coût net de la dette nette						-
Intérêt des minoritaires						(9)
Résultat net des activités poursuivies						485
Résultat net des activités abandonnées						-
Résultat net						485

(*) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et la quote-part des amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis

(1) Dont effet stock

Sur le résultat opérationnel	-	951	152	-		
Sur le résultat opérationnel net	-	664	100	-		

(2) Dont quote-part des amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis

9 mois 2007 (ajusté) (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	13 833	86 793	14 921	20	-	115 567
Chiffre d'affaires Groupe	15 269	3 568	827	125	(19 789)	-
Droits d'accises	-	(16 440)	-	-	-	(16 440)
Produits des ventes	29 102	73 921	15 748	145	(19 789)	99 127
Charges d'exploitation	(12 717)	(70 502)	(14 345)	(457)	19 789	(78 232)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(2 709)	(876)	(367)	(23)	-	(3 975)
Résultat opérationnel ajusté	13 676	2 543	1 036	(335)	-	16 920
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments	976	212	44	786	-	2 018
Impôts du résultat opérationnel net	(8 372)	(766)	(320)	95	-	(9 363)
Résultat opérationnel net ajusté	6 280	1 989	760	546	-	9 575
Coût net de la dette nette						(233)
Intérêt des minoritaires						(246)
Résultat net ajusté des activités poursuivies						9 096
Résultat net ajusté des activités abandonnées						-
Résultat net ajusté						9 096

9 mois 2007 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Investissements bruts	6 079	1 026	546	43		7 694
Désinvestissements au prix de cession	427	77	63	8		575
Flux de trésorerie d'exploitation	9 344	3 776	578	(172)		13 526

3 ^{ème} trimestre 2007 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	4 143	30 430	4 856	1	-	39 430
Chiffre d'affaires Groupe	5 453	1 124	326	58	(6 961)	-
Droits d'accises	-	(5 479)	-	-	-	(5 479)
Produits des ventes	9 596	26 075	5 182	59	(6 961)	33 951
Charges d'exploitation	(3 845)	(25 000)	(4 726)	(165)	6 961	(26 775)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(890)	(288)	(124)	(8)	-	(1 310)
Résultat opérationnel	4 861	787	332	(114)	-	5 866
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments	309	76	6	262	-	653
Impôts du résultat opérationnel net	(2 943)	(207)	(100)	12	-	(3 238)
Résultat opérationnel net	2 227	656	238	160	-	3 281
Coût net de la dette nette						(78)
Intérêt des minoritaires						(82)
Résultat net des activités poursuivies						3 121
Résultat net des activités abandonnées						-
Résultat net						3 121

3 ^{ème} trimestre 2007 (éléments d'ajustement) (*) (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe						
Chiffre d'affaires Groupe						
Droits d'accises						
Produits des ventes						
Charges d'exploitation	-	221	(11)	-	-	210
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	-	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel (1)	-	221	(11)	-	-	210
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments (2)	-	(34)	(1)	(2)	-	(37)
Impôts du résultat opérationnel net	-	(57)	3	-	-	(54)
Résultat opérationnel net (1)	-	130	(9)	(2)	-	119
Coût net de la dette nette						-
Intérêt des minoritaires						(2)
Résultat net des activités poursuivies						117
Résultat net des activités abandonnées						-
Résultat net						117

(*) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et la quote-part des amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis

(1) Dont effet stock

Sur le résultat opérationnel	-	221	(11)	-	
Sur le résultat opérationnel net	-	150	(9)	-	

(2) Dont quote-part des amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis

3 ^{ème} trimestre 2007 (ajusté) (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	4 143	30 430	4 856	1	-	39 430
Chiffre d'affaires Groupe	5 453	1 124	326	58	(6 961)	-
Droits d'accises	-	(5 479)	-	-	-	(5 479)
Produits des ventes	9 596	26 075	5 182	59	(6 961)	33 951
Charges d'exploitation	(3 845)	(25 221)	(4 715)	(165)	6 961	(26 985)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(890)	(288)	(124)	(8)	-	(1 310)
Résultat opérationnel ajusté	4 861	566	343	(114)	-	5 656
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments	309	110	7	264	-	690
Impôts du résultat opérationnel net	(2 943)	(150)	(103)	12	-	(3 184)
Résultat opérationnel net ajusté	2 227	526	247	162	-	3 162
Coût net de la dette nette						(78)
Intérêt des minoritaires						(80)
Résultat net ajusté des activités poursuivies						3 004
Résultat net ajusté des activités abandonnées						-
Résultat net ajusté						3 004

3 ^{ème} trimestre 2007 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Investissements bruts	1 981	381	200	28	-	2 590
Désinvestissements au prix de cession	63	27	15	4	-	109
Flux de trésorerie d'exploitation	1 697	439	217	1 196	-	3 549

9 mois 2006 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	15 822	87 026	14 503	18	-	117 369
Chiffre d'affaires Groupe	15 621	3 883	957	127	(20 588)	-
Droits d'accises	-	(14 577)	-	-	-	(14 577)
Produits des ventes	31 443	76 332	15 460	145	(20 588)	102 792
Charges d'exploitation	(13 013)	(72 617)	(14 281)	(491)	20 588	(79 814)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(2 453)	(815)	(446)	(28)	-	(3 742)
Résultat opérationnel	15 977	2 900	733	(374)	-	19 236
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments	887	233	(121)	592	-	1 591
Impôts du résultat opérationnel net	(9 995)	(861)	(153)	192	-	(10 817)
Résultat opérationnel net	6 869	2 272	459	410	-	10 010
Coût net de la dette nette						(170)
Intérêt des minoritaires						(292)
Résultat net des activités poursuivies						9 548
Résultat net des activités abandonnées						(5)
Résultat net						9 543

9 mois 2006 (éléments d'ajustement) (*) (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe						
Chiffre d'affaires Groupe						
Droits d'accises						
Produits des ventes						
Charges d'exploitation	-	6	(58)	(20)		(72)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	-	-	(50)	-		(50)
Résultat opérationnel (1)	-	6	(108)	(20)		(122)
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments (2)	195	23	(149)	(191)		(122)
Impôts du résultat opérationnel net	(150)	8	87	6		(49)
Résultat opérationnel net (1)	45	37	(170)	(205)		(293)
Coût net de la dette nette						-
Intérêt des minoritaires						7
Résultat net des activités poursuivies						(286)
Résultat net des activités abandonnées						(19)
Résultat net						(305)

(*) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et la quote-part des amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis

(1) Dont effet stock

Sur le résultat opérationnel	-	6	69	-
Sur le résultat opérationnel net	-	37	49	-

(2) Dont quote-part des amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis

9 mois 2006 (ajusté) (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	15 822	87 026	14 503	18	-	117 369
Chiffre d'affaires Groupe	15 621	3 883	957	127	(20 588)	-
Droits d'accises	-	(14 577)	-	-	-	(14 577)
Produits des ventes	31 443	76 332	15 460	145	(20 588)	102 792
Charges d'exploitation	(13 013)	(72 623)	(14 223)	(471)	20 588	(79 742)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(2 453)	(815)	(396)	(28)	-	(3 692)
Résultat opérationnel ajusté	15 977	2 894	841	(354)	-	19 358
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments	692	210	28	783	-	1 713
Impôts du résultat opérationnel net	(9 845)	(869)	(240)	186	-	(10 768)
Résultat opérationnel net ajusté	6 824	2 235	629	615	-	10 303
Coût net de la dette nette						(170)
Intérêt des minoritaires						(299)
Résultat net ajusté des activités poursuivies						9 834
Résultat net ajusté des activités abandonnées						14
Résultat net ajusté						9 848

9 mois 2006 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Investissements bruts	6 363	1 072	702	59		8 196
Désinvestissements au prix de cession	935	153	99	20		1 207
Flux de trésorerie d'exploitation	9 736	3 365	247	590		13 938

3 ^{ème} trimestre 2006 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	4 684	28 818	4 849	6	-	38 357
Chiffre d'affaires Groupe	4 782	1 292	362	40	(6 476)	-
Droits d'accises	-	(4 829)	-	-	-	(4 829)
Produits des ventes	9 466	25 281	5 211	46	(6 476)	33 528
Charges d'exploitation	(3 631)	(24 665)	(4 823)	(159)	6 476	(26 802)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(835)	(272)	(183)	(9)	-	(1 299)
Résultat opérationnel	5 000	344	205	(122)	-	5 427
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments	252	84	(94)	252	-	494
Impôts du résultat opérationnel net	(3 304)	(94)	(25)	108	-	(3 315)
Résultat opérationnel net	1 948	334	86	238	-	2 606
Coût net de la dette nette						(111)
Intérêt des minoritaires						(63)
Résultat net des activités poursuivies						2 432
Résultat net des activités abandonnées						(13)
Résultat net						2 419

3 ^{ème} trimestre 2006 (éléments d'ajustement) (*) (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe						
Chiffre d'affaires Groupe						
Droits d'accises						
Produits des ventes						
Charges d'exploitation	-	(658)	(95)	(9)		(762)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	-	-	(50)	-		(50)
Résultat opérationnel (1)	-	(658)	(145)	(9)		(812)
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments (2)	-	(5)	(99)	12		(92)
Impôts du résultat opérationnel net	(85)	199	82	2		198
Résultat opérationnel net (1)	(85)	(464)	(162)	5		(706)
Coût net de la dette nette						-
Intérêt des minoritaires						14
Résultat net des activités poursuivies						(692)
Résultat net des activités abandonnées						-
Résultat net						(692)

(*) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et la quote-part des amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis

(1) Dont effet stock

Sur le résultat opérationnel

- (658) (23) -

Sur le résultat opérationnel net

- (464) (14) -

(2) Dont quote-part des amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis

- - - (83)

3 ^{ème} trimestre 2006 (ajusté) (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	4 684	28 818	4 849	6	-	38 357
Chiffre d'affaires Groupe	4 782	1 292	362	40	(6 476)	-
Droits d'accises	-	(4 829)	-	-	-	(4 829)
Produits des ventes	9 466	25 281	5 211	46	(6 476)	33 528
Charges d'exploitation	(3 631)	(24 007)	(4 728)	(150)	6 476	(26 040)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(835)	(272)	(133)	(9)	-	(1 249)
Résultat opérationnel ajusté	5 000	1 002	350	(113)	-	6 239
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments	252	89	5	240	-	586
Impôts du résultat opérationnel net	(3 219)	(293)	(107)	106	-	(3 513)
Résultat opérationnel net ajusté	2 033	798	248	233	-	3 312
Coût net de la dette nette						(111)
Intérêt des minoritaires						(77)
Résultat net ajusté des activités poursuivies						3 124
Résultat net ajusté des activités abandonnées						(13)
Résultat net ajusté						3 111

3 ^{ème} trimestre 2006 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Investissements bruts	2 073	383	202	9		2 667
Désinvestissements au prix de cession	80	90	4	12		186
Flux de trésorerie d'exploitation	2 534	1 180	291	1 048		5 053